

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	23	29
Date de la convocation : 29/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BALOT Nicolas, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, REYNAUD Christian, MIGNOT Jean-Marie, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, MOURET Stéphanie, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie, LABROUE Sandrine

Représentés : BATIER Jean-François représenté par BARRIERE Danielle, MARIAUD Eric représenté par LAFAYE Laurent, GOUVIER Eric représenté par REYNAUD Christian, ROBERT Marie-José représentée par GRANET Frédérique, TRICARD Morane représentée par MARCOUL-SOULIE Bénédicte, BUSSIÈRE Pascal représenté par MORIN Julien

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MÈGE Frédéric est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_047

Objet : Tarifs de location et de mise à disposition des espaces de la commune (Hors Espace Culturel Georges Brassens)

La commune de Feytiat affirme son soutien actif au tissu associatif local en complétant ses aides financières directes par des prestations en nature, notamment la mise à disposition gracieuse de locaux et de matériel.

Conformément aux obligations de transparence comptable, la collectivité doit désormais procéder à la valorisation de ces avantages en nature. Cette démarche permet d'identifier l'effort réel de la commune en faveur de chaque bénéficiaire. À cette fin, il convient d'établir une base d'estimation en attribuant un tarif public de référence à chaque espace mis à disposition.

Modalités tarifaires :

- Les tarifs de référence sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC). Ils s'appliquent aux associations et entreprises dont le siège social est domicilié sur le territoire de la commune.
- Toute entité (association ou entreprise) dont le siège social est situé à l'extérieur de Feytiat se verra appliquer le tarif de référence assorti d'un coefficient multiplicateur de deux (x2).

A compter du 1er juin 2026

A/ Salles disponibles à l'heure et occupations ponctuelles

1 jour = 8 heures

Pierre Louis *	35 € par heure	380€ par week-end (du vendredi 12h au lundi 9h)
Pastel	25 € par heure	
André Périgord	15 € par heure	
Croix des Rameaux	15 € par heure	
Salle Pierre Doré	15 € par heure	
Appartement communal	11 € par nuit	

*** La salle Pierre Louis peut être louée à des particuliers, les bénéficiaires demeurant hors de la commune se voient attribuer le double du tarif de Feytiat.**

Prestations complémentaires	Forfait
Forfait Chauffage	20 € par ½ journée
Forfait Ménage	150 € par intervention

B/Salles mise à disposition à l'année

• **Maison des associations**

Salles	Tarif à l'heure (1 jour = 8 heures)
Salle 1 (FCL ateliers de création)	15 €
Salle 2 (élus de l'opposition)	15 €
Salle 3 (FNACA)	15 €
Salle 4 (Comité des fêtes)	15 €
Salle 5 (FCL ateliers de création)	15 €
Salle de théâtre Josie Garcia-Carpintero	20 €
Salle 6 (Les Copains)	15 €
Salle de danse	20 €

• **Maison Malaval**

Salle Feytiat Basket	150 €/ MOIS
Salle Club du Mas Cerise	150 €/ MOIS
Salle Conservatoire aéronautique	150 €/ MOIS
autre salle, archives CIMD, mairie	150 €/ MOIS



• Complexe COUDERC

Gymnase	10 €/ Heure
Salle Bernadette Mérard	10 €/ Heure
Salle Emilie Le Pennec	20 €/ Heure
Salle de convivialité (½ salle)	20 €/ Heure
Stade	10 €/ Heure
Piste	10 €/ Heure

• Stade Lacore

Halle de tennis	30 € / Heure
Tennis extérieurs	20 € / Heure
Foyer du CSF	150 € par mois
Bureau du CSF	150 € par mois
Salle du Tilleul	15 € / Heure
Boulodrome	150 € par mois
Terrains de boules	64 € par tournois

• Gymnase Jacky Chazalon

Gymnase	10 € / Heure
Dojo	20 € / Heure

• Grange du Ponteix

Mise à disposition sans électricité	300 € par mois
Location avec électricité	350 € par mois

• Espaces extérieurs : Occupation temporaire et festive

Ces espaces sont réservés aux associations de Feytiat à titre gracieux (valorisé en aide indirecte selon le tarif ci-dessous) et aux entreprises de Feytiat.

Sites	
Place de l'Europe	15 € journée
Place du 11 novembre	15 € journée
Place Mendès France	15 € journée
Place Arenys de Munt	15 € journée
Halle étang de Crouzeix Marie-Christine Denis	80 € journée

Espaces extérieurs occupation commerciale (Tarif unique commune et hors commune)

Forfait journalier	15 € la journée
Forfait mensuel	30 € le mois
Forfait annuel	150 € l'année

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le vendredi 05 juin 2026

**Le secrétaire de séance,
Frédéric MÈGE**



**Le maire,
Laurent LAFAYE.**



Certifiée exécutoire
Reçue en préfecture le : 10/06/2026
Publiée le : 10/06/2026
Le maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.